



En 2015, un solde naturel insuffisant pour soutenir la croissance démographique

Au 1^{er} janvier 2016, la population du Grand Est est estimée à 5 558 300 habitants. Avec 1 000 habitants de moins que l'année précédente, la région connaîtrait ainsi sa première baisse de population depuis 1990. Comme pour l'ensemble des régions métropolitaines, le solde naturel s'est dégradé : les naissances diminuent davantage que les autres années et les décès atteignent leur plus haut niveau depuis 1981. En 2015, le taux de mortalité régional dépasse toujours le taux métropolitain, avec une espérance de vie plus faible pour les hommes et les femmes de la région. Les unions sont plus nombreuses, de même que les ruptures. Les mariages entre personnes de même sexe sont moins fréquents qu'en 2014, année qui a suivi la loi dans ce domaine. L'âge au premier mariage progresse et celui-ci intervient plus souvent après la naissance des enfants.

Anne Dousset, Marine Emorine, Insee

Au 1^{er} janvier 2016, la population du Grand Est est estimée à 5 558 300 habitants. Au cours des dix dernières années, la population est restée quasiment stable, progressant en moyenne de 0,1 % par an pour 0,5 % en France métropolitaine. Sur la décennie, le rythme de croissance du Grand Est est le plus faible des régions métropolitaines, derrière la Bourgogne-Franche-Comté. Cette progression plus lente s'explique par un déficit migratoire persistant, qui entraîne une diminution moyenne du nombre d'habitants de 0,2 % par an entre 2005 et 2015 (*définitions*). La baisse est compensée par l'excédent naturel (*définitions*) : les naissances, plus nombreuses que les décès, font augmenter la population de 0,3 % en moyenne par an.

Première baisse de population depuis 25 ans

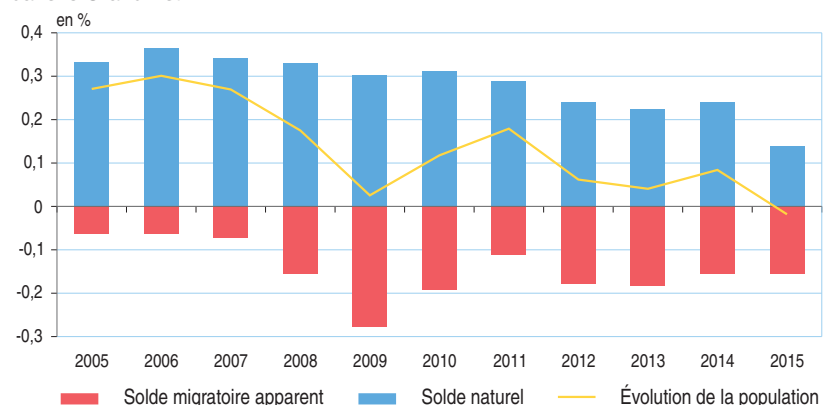
En 2015, la région Grand Est perd 1 000 habitants et connaît sa première baisse de population depuis 1990 (- 0,02 %). Le déficit migratoire demeure stable, à hauteur de 8 700 personnes (- 0,16 %), mais l'excédent naturel se détériore (+ 0,14 %) et ne maintient pas la croissance

démographique régionale (*figure 1*). Cette inflexion du solde naturel est constatée pour l'ensemble des régions métropolitaines et la population nationale augmente de 0,4 %. Excepté dans l'Aube, l'évolution de la population des départements de la région est moins favorable au cours de l'année 2015 qu'en moyenne depuis 2005. Le

déclin s'accroît dans les Vosges, les Ardennes, la Meuse et la Haute-Marne, où la population baisse d'au moins 0,5 %. Ces territoires se situent parmi les huit départements de France métropolitaine qui perdent le plus d'habitants en 2015. En Meurthe-et-Moselle et en Moselle, la population diminue

1 L'excédent naturel ne maintient pas la croissance démographique en 2015

Évolution de la population et des soldes démographiques entre 2005 et 2015 dans le Grand Est



Lecture : en 2015, la population du Grand Est a diminué de 0,02 %. L'excédent naturel la fait augmenter de 0,14 %, ce qui donne un déficit migratoire apparent de - 0,16 %.

Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de la population.

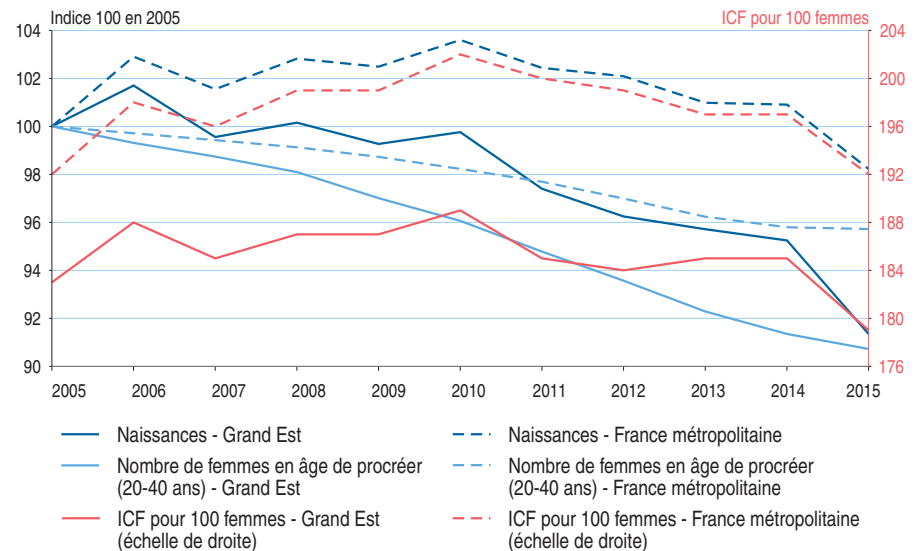
également, de respectivement 0,2 % et 0,1 %, alors que le rythme de croissance annuel moyen entre 2005 et 2015 est positif. Le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Marne maintiennent leur croissance démographique en 2015 mais celle-ci est moins forte qu'en moyenne sur la décennie.

Le nombre de naissances diminue

En 2015, 59 900 bébés sont nés dans la région Grand Est. Avec 2 400 nouveaux-nés de moins qu'en 2014, la baisse des naissances s'accroît (*figure 2*). Deux principaux facteurs en sont à l'origine : le vieillissement de la population, qui réduit la part des femmes en âge de procréer (entre 20 et 40 ans) et le recul de la fécondité, inhérent à l'évolution des modes de vie des femmes. Sur la dernière décennie, le déclin des naissances est plus important dans le Grand Est qu'en France métropolitaine (- 0,9 % en moyenne par an pour - 0,2 %) : sous l'effet d'un vieillissement de population plus prononcé, la part des femmes en âge de procréer diminue davantage (*encadré 1*). Par ailleurs, le Grand Est a l'une des fécondités les plus faibles de France. En 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,79 enfant par femme dans la région, pour 1,92 en France métropolitaine (*définitions*). Cet indicateur est plus faible dans le Grand Est depuis une trentaine d'années et la différence avec le niveau national s'est progressivement renforcée, car la fécondité des femmes de plus de 25 ans augmente moins vite qu'en métropole. En 2015, le Grand Est enregistre ainsi 10,8 naissances pour 1 000 habitants, soit un taux de natalité sensiblement inférieur à la moyenne métropolitaine (11,8‰). Les départements les plus vieillissants de la région (les Vosges, la Haute-Marne et la Meuse) comptent moins de 10 naissances pour 1 000 habitants. À l'inverse, la natalité est plus dynamique dans la Marne, l'Aube, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

2 La baisse des naissances s'accroît

Évolution du nombre de naissances, du nombre de femmes en âge de procréer et de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) entre 2005 et 2015



Lecture : dans le Grand Est, pour 100 naissances en 2005, 91 sont dénombrées en 2015. Cette même année, l'ICF s'établit à 179 enfants pour 100 femmes (1,79 enfant par femme) dans la région, contre 192 en France métropolitaine. Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de la population.

où le taux dépasse 11‰, tout en demeurant inférieur à la moyenne métropolitaine. Dans le Grand Est, les femmes qui ont eu un enfant en 2015 sont âgées de 30 ans en moyenne, soit 7 mois de moins qu'au niveau métropolitain. Au cours des dix dernières années, l'âge moyen des mères a progressé de sept mois dans la région comme en France métropolitaine. Parallèlement, de plus en plus de naissances ont lieu hors mariage (*encadré 2*) : dans la région en 2015, 58 % des naissances concernent des parents non mariés, soit 12 points de plus qu'en 2005.

Un nombre de décès jamais atteint depuis 34 ans

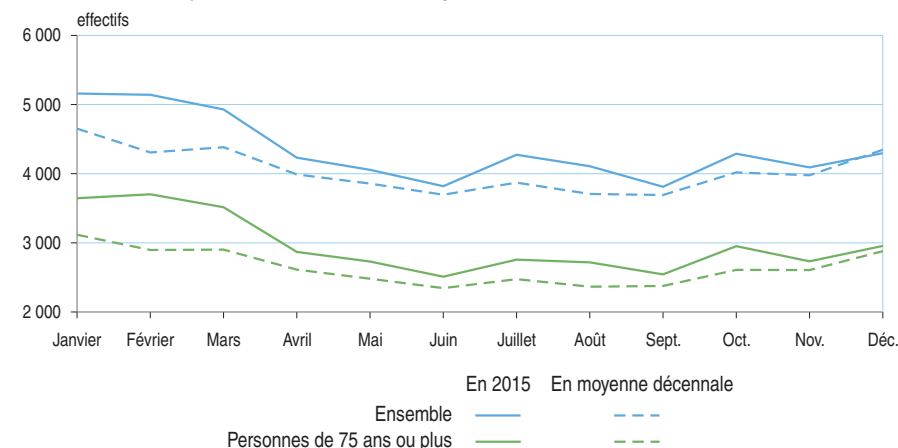
Avec 52 200 décès domiciliés dans la région en 2015, le Grand Est atteint son plus haut

niveau de mortalité depuis 1981. Ce nombre fait apparaître une hausse de 6,6 % par rapport à l'année précédente, proche de celle observée en France métropolitaine (6,3 %). Outre le vieillissement de la population, qui explique l'augmentation de la mortalité sur le long terme, ce pic de décès est lié aux conditions climatiques particulièrement défavorables de l'année 2015 : de janvier à mars, plus froids que la normale saisonnière, ainsi que pendant les mois d'été, plus chauds et secs, on a enregistré bien plus de décès qu'en moyenne sur la décennie (*figure 3*). Ces épisodes climatiques difficiles ont particulièrement affecté les plus âgés : en 2015, 68 % des défunts de la région avaient plus de 75 ans, soit 3 points de plus qu'en moyenne au cours des dix dernières années.

En 2015, le Grand Est compte 9,4 décès pour 1 000 habitants, soit un taux de mortalité supérieur à la France métropolitaine (9‰). Ce taux varie selon les départements de la région : dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, moins de 9 décès sont enregistrés pour 1 000 habitants contre plus de 11 en Haute-Marne, dans les Vosges et la Meuse. Dans les conditions de mortalité de 2015, les hommes du Grand Est vivraient jusqu'à 78,6 ans, soit 5 mois de moins que l'espérance de vie moyenne des hommes de France métropolitaine (*définitions*). De la même manière, les femmes de la région pourraient vivre jusqu'à 84,2 ans, soit près d'un an de moins qu'au niveau national. Il s'agit de la seconde espérance de vie féminine la plus faible des régions métropolitaines, après celle des Hauts-de-France (83,4 ans). Depuis 2005, l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région a augmenté de 2 ans et demi, rattrapant

3 Pics de décès au premier trimestre et durant l'été, touchant particulièrement les personnes âgées

Nombre de décès par mois en 2015 et en moyenne entre 2005 et 2015 dans le Grand Est



Lecture : en janvier 2015, 5 159 décès sont enregistrés dans le Grand Est, dont 3 645 concernant des personnes âgées de 75 ans ou plus ; sur la période 2005-2015, 4 650 personnes en moyenne décèdent en janvier, dont 3 120 personnes de 75 ans ou plus. Source : Insee, fichiers état civil.

progressivement le niveau national, alors que celle des femmes a augmenté de 1,2 an comme en France métropolitaine.

Au sein de la région Grand Est, l'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à 78 ans dans les départements des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges. Au contraire, elle est supérieure au niveau métropolitain dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. L'espérance de vie des femmes est la plus faible en Haute-Marne et en Moselle où elle ne dépasse pas 84 ans. Dans les autres départements de la région, elle reste inférieure au niveau national.

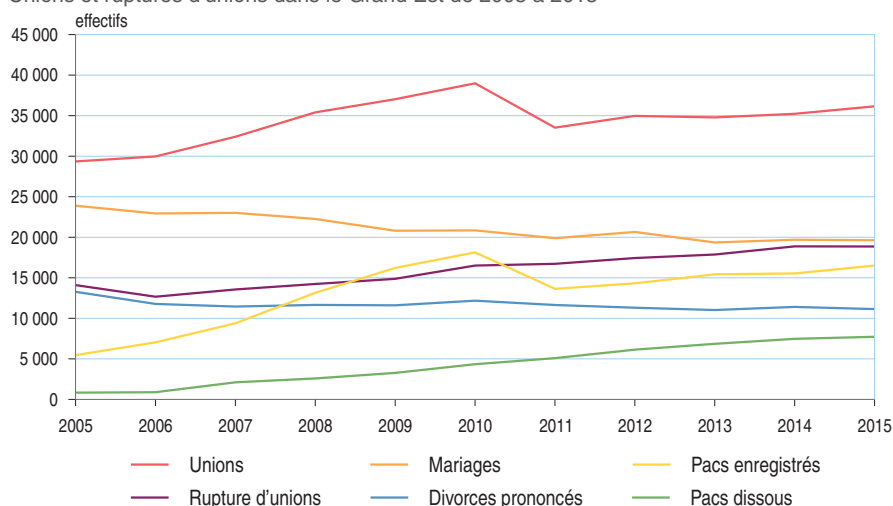
Des mariages plus tardifs et des Pacs plus nombreux

En 2015, 36 150 couples se sont unis dans la région Grand Est par le biais d'un mariage ou d'un pacte civil de solidarité (Pacs) (*définitions*), soit 920 unions de plus qu'en 2014 (*figure 4*). Depuis 2005, le nombre d'unions augmente de 2 % en moyenne par an, comme en France métropolitaine. Alors que les mariages sont de plus en plus tardifs et de moins en moins courants, le nombre de Pacs ne cesse d'augmenter depuis leur mise en place fin 1999. En 2015, les Pacs représentent 46 % des unions enregistrées dans la région, contre 19 % en 2005.

Au cours de l'année, 1 070 unions ont été célébrées entre des personnes de même sexe, soit 3,1 % des unions de la région pour 3,6 % en France métropolitaine. Ces officialisations de couples homosexuels ont été

4 De moins en moins de divorces mais de plus en plus de dissolutions de Pacs

Unions et ruptures d'unions dans le Grand Est de 2005 à 2015



Lecture : en 2015, 36 150 unions ont été célébrées dans le Grand Est : 19 640 mariages domiciliés et 16 510 Pacs enregistrés. Dans le même temps, 18 860 unions ont été rompues : 11 140 divorces prononcés et 7 720 Pacs dissous.

Sources : Insee, fichiers état civil, Ministère de la Justice/ SG/ SDSE/ Exploitation statistique du répertoire général civil.

moins nombreuses qu'en 2014, année qui a suivi l'autorisation légale de célébrer le mariage pour tous. Parmi elles, le nombre de mariages diminue de 27 %, tandis que les Pacs continuent d'augmenter, toutefois moins fortement qu'en métropole (+ 5 % pour + 12 %).

Dans le même temps, 11 140 divorces ont été prononcés et 7 730 Pacs ont été dissous dans la région. Le nombre total de ruptures progresse à un rythme moyen de 3 % par an dans le Grand Est (2 % en France métropolitaine), sous l'unique effet des dissolutions de Pacs ; en effet, depuis le dernier pic de

2005 consécutif à la loi visant à simplifier les procédures de divorces, ceux-ci sont en baisse dans la région comme au niveau national.

En 2015, dans le Grand Est et en France métropolitaine, la durée moyenne du mariage au moment de la prononciation du divorce est de 14 ans. Cette durée évolue peu depuis cinq ans mais varie entre les départements de la région : elle est inférieure à 14 ans dans la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Marne et atteint 15 ans ou plus dans les Vosges, la Meuse et les Ardennes. ■

Encadré 1

Au 1^{er} janvier 2016, 23,5 % de la population du Grand Est est âgée de moins de 20 ans, une proportion inférieure au niveau métropolitain. Parallèlement, les personnes de plus de 65 ans représentent 19 % de la population régionale, similairement à la France métropolitaine. L'indice de vieillissement, rapportant les personnes âgées à la population jeune, s'établit à 80 dans la région, soit 2 points de plus qu'au niveau national (*définitions*). Depuis dix ans, cet indice progresse davantage dans le Grand

80 seniors pour 100 jeunes dans le Grand Est

Est, + 16 points contre + 12 points en France métropolitaine, car la population jeune diminue alors qu'elle augmente au niveau national. Cette tendance s'explique à la fois par la faible fécondité des femmes de la région et par les départs importants de jeunes.

À l'échelon départemental, le vieillissement est moins marqué dans la Marne, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle, dont les grands espaces urbains attirent les jeunes. La proportion des

moins de 20 ans est également forte dans l'Aube mais ce territoire présente aussi une part importante de personnes de plus de 65 ans : le département, comme les autres de la région, compte ainsi plus de 80 seniors pour 100 jeunes. Les Vosges et la Haute-Marne se démarquent toutefois par leurs indices de vieillissement élevés (99 et 110), qui ont progressé de plus de 20 points en dix ans avec le déclin du nombre de jeunes.

5 Moins de jeunes dans le Grand Est

Répartition de la population par groupes d'âge en 2015

	Population au 1 ^{er} janvier 2016	Part des moins de 20 ans (en %)	Part des 65 ans ou plus (en %)	Part des 75 ans ou plus (en %)	Indice de vieillissement
Ardennes	277 000	24,0	19,8	9,8	82,7
Aube	310 400	24,3	20,7	10,2	85,1
Marne	573 000	24,7	18,1	8,5	73,2
Haute-Marne	179 200	21,5	23,7	12,3	110,2
Meurthe-et-Moselle	730 600	23,9	18,4	9,1	77,1
Meuse	189 700	23,3	21,0	10,5	90,3
Moselle	1 043 900	22,7	18,5	9,1	81,5
Bas-Rhin	1 120 900	23,4	17,2	8,3	73,7
Haut-Rhin	764 200	24,0	18,3	8,8	76,3
Vosges	369 400	22,6	22,3	11,1	98,7
Grand Est	5 558 300	23,5	18,9	9,2	80,2
France métropolitaine	64 604 600	24,3	19,0	9,3	78,4

Source : Insee, estimations de la population.

Sept mariages sur dix sont des premiers mariages

Parmi les 19 640 mariages domiciliés dans le Grand Est en 2015, sept sur dix ont concerné des époux se mariant pour la première fois. Dans 18 % des cas, un des époux avait déjà été marié et dans 12 % des cas, il s'agissait d'un remariage pour les deux époux. Depuis 2005, ces proportions ont peu évolué et sont proches de celles observées en France métropolitaine. Au sein du Grand Est, c'est dans les départements de la Marne et du Bas-Rhin, où la population est plus jeune, que la part des mariages entre célibataires est la plus élevée. À l'inverse, cette part est proche de 65 % en Haute-Marne et dans la Meuse.

Dans le Grand Est en 2015, l'âge moyen au premier mariage est de 31,8 ans pour les femmes et de 33,9 ans pour les hommes. Le mariage est plus précoce dans la région qu'en France métropolitaine, où les hommes et les femmes sont en moyenne plus âgés de 8 mois lorsqu'ils se marient pour la première fois. Les mariages ont tendance à être célébrés de plus en plus tard : en dix ans, dans le Grand Est, l'âge moyen des femmes au premier mariage a augmenté de 2 ans et 10 mois, soit 4 mois de plus que celui des hommes. Il progresse plus vite ces trois dernières années, depuis l'entrée en vigueur du mariage pour tous. En effet, les couples de même sexe sont généralement plus âgés lorsqu'ils se marient pour la première fois : 37,1 ans en moyenne pour les femmes et 41,3 ans pour les hommes de la région. Dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'âge moyen au premier mariage ne dépasse pas 32 ans pour les femmes

et 34 ans pour les hommes. Au contraire, il est supérieur à 33 ans pour les femmes et 35 ans pour les hommes dans la Meuse, les Vosges et la Haute-Marne.

Avec des mariages de plus en plus tardifs, l'union des couples intervient fréquemment après la naissance d'un ou plusieurs enfants. Dans le Grand Est, 31 % des couples s'étant mariés en 2015 ont déjà un enfant en commun, soit 1 point de plus qu'en 2005. Cette part est un peu plus faible en France métropolitaine (30 %), et elle diminue légèrement depuis 2005 (-0,6 point).

Près de la moitié des mariages célébrés dans la région en 2015 ont eu lieu durant la période estivale, de juin à août, et un quart aux mois de mai et septembre. S'il est d'usage que le mariage civil se déroule dans la commune de naissance de l'épouse, seuls 11 % des couples mariés en 2015 appliquent cette tradition. En légère baisse depuis dix ans, cette proportion est toutefois plus élevée qu'à l'échelle métropolitaine (8 %). Au niveau régional comme national, la plupart des mariages sont célébrés dans la commune du domicile du couple : en 2015, c'est le cas pour 79 % des mariages de la région et 78 % en France métropolitaine. Cette tendance s'est accentuée au cours des dix dernières années, avec des chiffres en hausse de plus de 8 points au niveau régional comme national.

Dans les Ardennes et la Marne, trois mariages sur quatre ont lieu dans la commune de résidence du couple et en Moselle, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, c'est quatre sur cinq.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année dans la zone géographique.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Cependant, les migrations vers l'étranger échappent à toute procédure d'enregistrement. On calcule ainsi un solde migratoire apparent, par différence entre la variation de population et le solde naturel sur une période.

L'**indice de vieillissement** rapporte la population âgée de 65 ans ou plus à celle des moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus le poids des personnes âgées est important par rapport aux jeunes.

Un **événement d'état civil domicilié** correspond au domicile conjugal pour les mariages, au domicile de la mère pour les naissances et au domicile du défunt pour les décès.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne (ou l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Le **pacte civil de solidarité (Pacs)** est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été instauré par la loi du 15 novembre 1999.

Sources

Les **estimations annuelles de population** permettent d'actualiser les résultats du recensement le plus récent pour des territoires de taille suffisante (la France, les régions et les départements). Elles sont élaborées, sur la base du recensement, à partir des chiffres des naissances et des décès et des estimations de soldes migratoires. Au niveau national, le solde migratoire est estimé à partir d'informations administratives et des recensements de la population antérieurs. Au niveau départemental et régional, les soldes migratoires sont estimés en tenant compte des recensements récents et des tendances passées puis *calés* sur le solde migratoire national. Les estimations annuelles de population sont utilisées exclusivement à des fins statistiques et n'ont pas de valeur juridique. Depuis la publication des résultats relatifs au 1^{er} janvier 2006, le recensement fournit des résultats chaque année, ce qui permet un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Pour en savoir plus

- Ramaye C., « Portrait des seniors du Grand Est : une population moins touchée par la pauvreté », *Insee Analyses Grand Est* n° 31, décembre 2016.
- Dousset A., Emorine M., Wallaert A., « Situation démographique 2014 en ACAL : faible croissance portée par les naissances », *Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine* n° 9, juin 2016.
- Bellamy V., Beaumel C., « Bilan démographique 2015 : le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.

